

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AUBERVACANCES-LOISIRS DU MERCREDI 22 JUIN 2022

### ETAIENT PRESENTS :

Olivier Androuet – Membre actif  
Rédouane Bensaber – *Membre actif*  
Makhlouf Bouzelmat – *Représentant titulaire des parents*  
Nicole Cossard – *Membre active*  
Naima El Hasnaoui – *Représentante titulaire des parents*  
Guillaume Godin – *Adjoint à Mme le Maire, délégué à l'enfance*  
Lydia Kerleau – *Membre active*  
Patrice Lavaud – *Membre actif*  
Jacqueline Leguillard – *Représentante titulaire des parents*  
José Leserre – *Adjoint à Mme le Maire, délégué aux finances*  
Florencio Martin – *Président, représentant titulaire des parents*  
Nacima Mahfoui – *Représentante titulaire des parents*  
Samia Riquelme – *Représentante titulaire des parents*  
Rolland Serge Sapim – *Représentant suppléant des parents*  
Wouïame Zenkri – *Représentante suppléante des parents*

### ADMINISTRATION :

Stéphanie Alberto – *Responsable pédagogique secteur loisirs*  
Célia Bacchini – *Directrice d'Aubervacances-Loisirs*  
Souad Baouia – *Responsable pédagogique secteur vacances*  
Camille Borgeais – *Responsable administrative*

### ETAIENT EXCUSES :

Marie-Amélie Anquetil – *Membre de droit*  
Yasmina Baziz – *Adjointe à Mme le Maire, déléguée à la jeunesse et à la réussite éducative*  
Lelia Ben Cheick – *Représentante suppléante des parents*  
Abdelkrim Benhacine – *Représentant titulaire des parents*  
Bouchra Breuil – *Représentante suppléante des parents*  
Hajer Chebbi – *Représentante suppléante des parents*  
Noria Cherguia – *Représentante suppléante des parents*  
Sabrina Cherifi – *Représentante titulaire des parents*  
Yonel Cohen-Hadria – *Membre de droit*  
Marion Dino – *Représentante titulaire des parents*  
Christelle Esseng Edzang – *Représentante titulaire des parents*  
Aurélie Esteves – *Représentante suppléante des parents*  
Meziane Hallalou – *Représentant suppléant des parents*  
Djeneba Kampo – *Représentante titulaire des parents*  
Ilhem Kechkar – *Représentante suppléante des parents*  
Hatoum Koma – *Représentante titulaire des parents*  
Guillaume Lescaut – *Membre de droit*  
Ava Kamara – *Représentante suppléante des parents*  
Chrystel Le Moing – *Représentante suppléante des parents*  
Sabrina Mahfoui – *Représentante suppléante des parents*  
Hanane Rihani – *Représentante suppléante des parents*  
Aurélie Ryser – *Représentante suppléante des parents*  
Bachir Nait Amer – *Représentant suppléant des parents*  
Mariam Siré Dembele – *Représentante suppléante des parents*  
Marianne Tardieu – *Représentante suppléante des parents*  
Laurence Vachet – *Membre adhérents collectifs*  
Naouale Zakhnine – *Représentante suppléante des parents*

### Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu,
- Temps d'échanges avec les parents représentants,
- Point sur les centres de loisirs,
- Point sur les centres de vacances,
- Remunicipalisation,
- Points divers.

M. Florencio MARTIN ouvre la séance à 19h05.

Le quorum est atteint car 15 membres sont présents.

M. Florencio MARTIN soumet le dernier PV à l'approbation du conseil.

M. Guillaume GODIN, absent lors du dernier conseil, s'abstient. Le compte-rendu est approuvé à la majorité des présents.

M. Florencio MARTIN excuse ensuite M. Joseph LOPEZ, représentant du personnel, et M. Pierre MARTIN, adjoint à la responsable du secteur loisirs.

Il donne ensuite la parole aux parents représentants.

Mme Nacima MAHFOUFI informe le conseil que les regroupements de l'été, liés à la fermeture de certaines structures dont Charlotte Delbo, ont été communiqués tardivement aux familles. Elle ajoute que cela bouleverse l'organisation de certains parents et qu'il faudrait avoir du temps pour pouvoir chercher d'autres solutions. La concernant, la maison de l'enfance Anne Sylvestre (lieu du regroupement) n'est pas pratique.

Mme Célia BACCHINI répond que la maison de l'enfance Anne Sylvestre est donnée à titre indicatif mais que les enfants peuvent aller dans la structure de leur choix.

Mme Nacima MAHFOUFI demande ensuite si des mini-séjours seront organisés cet été.

Mme Souad BAOUIA répond que oui mais pas sur Charlotte Delbo qui a déjà bénéficié d'un mini-séjour lors des vacances de printemps.

Mme Nacima MAHFOUFI signale ensuite que l'évènement du 18 juin dernier, organisé en direction des familles et des enfants était très sympathique.

Mme Samia RIQUELME déclare que cette fête, bien que réussie, avait un goût amer.

Elle ajoute que les échanges qu'elle peut avoir avec les parents de sa structure sont polarisés autour de la municipalisation. Les familles sont inquiètes, les partenaires intervenants également.

Mme Célia BACCHINI répond que, concernant les intervenants et partenaires divers, un courrier à leur attention vient de partir pour les informer officiellement de la municipalisation des activités de l'association au 1<sup>er</sup> septembre 2022. Dans ce courrier, l'association invite les partenaires à se rapprocher du Directeur du service enfance pour une prise de contact. Parallèlement à cela, l'association finalise actuellement un tableau recensant l'ensemble des partenaires. Ce tableau sera communiqué à la Direction Enfance dans les meilleurs délais.

M. Makhoulf BOUZELMAT demande ce qui sera fait de ces informations.

M. Florencio MARTIN répond que la Municipalité fera ses propres choix en fonction de son budget et des financements possibles extérieurs (CAF par exemple).

A ce sujet, Mme Célia BACCHINI rappelle que les modalités de financement de la CAF sont les suivantes :

- Pour les associations : projets financés à hauteur de 80%,
- Pour les collectivités : projets financés à hauteur de 50%.

Mme Samia RIQUELME demande pourquoi le spectacle de la maison de l'enfance Laurent Réa se fait de manière aussi tardive cette année.

Mme Stéphanie ALBERTO répond qu'effectivement, la date initiale était plus tôt. La structure devait bénéficier de la salle de spectacle Renaudie. Suite à un loupé, cela n'a plus été possible. Il a donc fallu trouver une solution de secours. Cela a repoussé la date. La maison de l'enfance pourra finalement bénéficier de la petite salle du théâtre de la Commune. Cette dernière n'étant disponible que sur une seule date, il a fallu faire avec.

M. Makhlouf BOUZELMAT prend la parole et revient sur la réunion qui s'est tenue le 15 juin en présence des techniciens du service enfance, des élus et de certains parents représentants. Il signale que la question de la réservation des places en centres de loisirs a été évoquée. Sur ce point, il déclare qu'il trouve culpabilisant et blessant de voir la mise en place de la réservation justifiée par des problématiques économiques et une logique anti-gaspillage. Il ajoute que d'autre solution que la réservation était envisageable pour répondre aux différentes problématiques de la Municipalité et qu'il aurait fallu les étudier.

M. Florencio MARTIN ajoute que la réduction du gaspillage par la mise en place des réservations n'est pas une science exacte. Les problématiques sont également liées, suite à la renégociation du contrat, au fonctionnement actuel du SIRESCO.

M. Makhlouf BOUZELMAT demande quand la sortie du SIRESCO, annoncée par Mme le Maire, aura réellement lieu.

M. Guillaume GODIN répond que la sortie effective aura lieu le 31/12/2023. Il ajoute que la mise en place des réservations, bien que liée à la lutte contre le gaspillage alimentaire, est également liée à des problématiques de gestion de personnel ainsi qu'à une nécessité d'encadrer la masse salariale. Il signale également que des études ont été menées sur la possibilité de construire une cuisine centrale. Cela n'est finalement pas possible pour des raisons d'espace, de coût et de temps.

Mme Jacqueline LEGUILLARD demande pourquoi l'élaboration des repas ne se fait pas directement dans les cuisines d'office comme auparavant.

M. Guillaume GODIN répond que les normes d'hygiène et de sécurité ne le permettent plus.

M. Makhlouf BOUZELMAT demande si les parents seront associés et informés de l'avancée de la situation.

Mme Wouiame ZENKRI répond que les parents indépendants ne sont jamais associés ni informés.

M. Florencio MARTIN recadre les débats et signale que l'enjeu du SIRESCO, bien que fort intéressant, n'est pas du ressort de l'Association.

Mme Jacqueline LEGUILLARD prend la parole et informe le conseil que la mise en place des réservations inquiète de nombreuses familles. Elle demande comment seront gérés les enfants n'ayant pas réservé et se présentant seuls le matin au centre de loisirs. Elle ajoute qu'en centre de loisirs maternel, les parents attendent le matin même de savoir si une place va se libérer.

M. Guillaume GODIN répond que les modalités d'organisation des réservations seront intégrées au règlement intérieur, en cours d'élaboration. Il ajoute que les enfants ne seront pas laissés tout seul dans la rue.

Mme Camille BORGEAIS prend la parole et signale qu'il est dommage que l'association n'ait pas pu faire un retour d'expérience à la Ville sur ce point. Cela aurait sûrement permis d'envisager les difficultés qui pourraient exister et d'y réfléchir en amont. Elle ajoute que lorsque Aubervacances-Loisirs fonctionnait avec la réservation, les directeurs de structure étaient quotidiennement confrontés à des situations particulières qu'ils devaient être traitées au cas par cas.

Mme Samia RIQUELME demande confirmation : le règlement intérieur évoqué, prochainement voté en conseil municipal, est-il bien celui, initialement, des centres de loisirs maternels.

M. Guillaume GODIN confirme et ajoute qu'il va être adapté aux élémentaires. Concernant les enfants venants seuls, il rappelle le cadre légal.

M. Patrice LAVAUD demande comment il est possible de travailler dans un climat de confiance quand on apprend que le règlement intérieur est voté entre le 30 juin et le 1<sup>er</sup> juillet, lorsque de nombreuses familles partent en vacances. Il ajoute que les familles et les équipes vont être mises devant le fait accompli.

Mme Nacima MAHFOUFI prend la parole et signale qu'en centre de loisirs maternel, les fiches de réservations pour l'été ont été distribuées le 18 mai aux familles pour un retour 4 jours après. Elle regrette ce manque de flexibilité et ajoute qu'il est difficile pour les familles d'anticiper.

Mme Camille BORGEAIS signale que si la question se pose même pour les familles qui travaillent et qui ont un emploi du temps fixe, cela sera d'autant plus compliqué pour les familles précaires. Elle ajoute qu'il ne sera alors plus du tout question du choix de l'enfant.

Mme Jacqueline LEGUILLARD demande ce que vont faire les équipes d'animation avec les enfants non réservataires qui viennent seuls au centre.

M. José LESERRE répond qu'il n'est pas envisageable de les laisser seuls dehors. Il faut s'adapter.

M. Guillaume GODIN signale que les responsables de secteurs seront présents auprès des équipes pour les aider dans leur choix et prises de décision. Elles ne seront pas livrées à elles-mêmes.

Mme Stéphanie ALBERTO prend la parole et informe le conseil que, suite à des échanges avec M. Jean-Baptiste TROUILLET, il a été décidé que, lors des vacances de la Toussaint 2022, les réservations seront envisagées avec une grande souplesse. En effet, les effectifs sont souvent importants sur cette période et beaucoup d'enfants viennent s'inscrire lors de ces vacances. Elle ajoute que lors d'une réunion le 10 juin, il a été annoncé qu'il n'y aurait pas d'accueil en demi-journée envisageable pendant les vacances scolaires. Les familles devront donc inscrire leurs enfants à la journée complète uniquement. La réponse apportée par la direction enfance est une réponse relative à la pédagogie, cela permet aux enfants d'être dans une continuité de journée de centre.

Mme Samia RIQUELME s'étonne de cette information qui n'est pas tout à fait celle apportée aux parents présents lors de la réunion du 15 juin dernier.

Mme Naïma EL HASNAOUI prend la parole et signale qu'en centre de loisirs maternel, lorsque ses enfants les fréquentaient, il y avait possibilité d'annuler sa réservation jusqu'à 7 jours avant la date prévue, la demi-journée était également possible. Si le but est d'harmoniser les pratiques maternelles et élémentaires, on devrait partir sur un fonctionnement de ce type.

Mme Nacima MAHFOUFI répond qu'en centre de loisirs maternels, il n'est désormais plus possible de réserver à la demi-journée. La flexibilité n'est plus d'actualité.

M. José LESERRE signale que cet échange est redondant avec la réunion du 15 juin dernier.

Mme Samia RIQUELME répond qu'il est nécessaire de clarifier les éléments.

M. Florencio MARTIN signale qu'en fonction des dates et donc de l'avancée du temps, les réponses peuvent évoluer.

Mme Jacqueline LEGUILLARD prend la parole et signale qu'elle trouve dommageable que les parents ne soient plus associés l'année prochaine.

M. Florencio MARTIN signale que lors de la réunion du 15 juin, cette question a été évoquée. Il n'y aura effectivement plus d'instance officielle, comme le CA de l'Association, mais des solutions pourront être envisagées par la Ville.

Mme Samia RIQUELME déclare que la réponse apportée par les techniciens renvoyait vers les politiques.

Mme Jacqueline LEGUILLARD répond qu'il est important de rester en lien avec les familles en recensant leurs questions et remarques, en les rassurant.

M. Guillaume GODIN signale qu'il sera toujours disponible pour recevoir les familles des centres de loisirs ayant des doléances.

Mme Nacima MAHFOUFI signale que cela ne sert que si les doléances sont réellement entendues. Les familles n'ont pas de temps à perdre. Les problématiques liées aux réservations en centres de loisirs maternels ont été évoquées et la situation s'est durcie alors à quoi bon.

Mme Célia BACCHINI prend la parole et signale que si la volonté municipale avait été d'écouter les familles, ces dernières auraient été reçues il y a longtemps. Elle ajoute que si la co-construction est évoquée à chaque rencontre, cette dernière n'a pas ou peu existé, à moins que nous n'en ayons pas la même définition. Il existe sûrement des torts partagés mais le constat est là.

M. José LESERRE s'étonne que ces éléments n'aient pas été évoqués lors des dernières rencontres, notamment lors du Comité Technique ou du dernier COPIL en présence de Mme le Maire.

Mme Célia BACCHINI répond que certains points, tout au moins ceux qui étaient à l'ordre du jour de la rencontre ont été évoqués, mais peut-être avec moins d'agacement.

M. José LESERRE regrette que des inquiétudes persistent chez les salariés.

Mme Célia BACCHINI répond que les salariés sont inquiets car il leur manque des éléments essentiels pour pouvoir se projeter. Si des simulations prévisionnelles ont été transmises, l'organisation définitive

du temps de travail des équipes d'animation leur a été annoncée il y a très peu de temps. Les salariés attendent à présent leur fiche de poste.

M. José LESERRE regrette que ces doléances n'aient pas été évoquées lors du dernier Comité Technique.

Mme Naïma EL HASNAOUI signale que si l'on s'en tient au cadre RH, il est indispensable de transmettre une simulation de salaire et une fiche de poste aux salariés.

M. José LESERRE répond qu'il entend la problématique et a toujours à cœur la défense des salariés.

Mme Célia BACCHINI explique que la problématique des fiches de poste est récurrente. L'association l'évoque lors des différentes réunions depuis plusieurs mois d'où l'agacement naissant.

M. Guillaume GODIN signale que les fiches de poste ont été envoyées après le Comité Techniques, normalement comme prévu.

M. Patrice LAVAUD demande combien de postes, liés à la municipalisation, vont être créés lors du prochain Conseil Municipal.

M. José LESERRE répond que la Ville va voter 3.2 millions d'euros de personnel en plus dont 600 000 euros uniquement pour la réintégration du personnel d'Aubervacances-Loisirs (budget sur 4 mois : septembre - décembre). Il ajoute que la volonté a été de prévoir large pour pallier toutes difficultés. Il signale que ce sont les salariés qui refuseraient le transfert qui vont poser des difficultés d'organisation à la Ville.

Mme Nacima MAHFOUFI prend la parole et signale que le discours de « rien ne va changer » est erroné. Elle indique, par exemple, que les taux d'encadrement vont être réduits.

Suite à un moment d'échanges houleux, M. Florencio MARTIN prend la parole et demande le calme. Il signale que, si la volonté de l'association est de garantir aux salariés un transfert dans les meilleures conditions possibles pour qu'il y ait une continuité d'activités en septembre, l'organisation envisagée pour la rentrée et la suite ne relève plus de ses prérogatives.

Suite à une précision de M. José LESERRE quant à l'envoi des fiches de poste, Mme Nacima MAHFOUFI demande pourquoi ces dernières ne sont pas envoyées par courriel afin que les salariés les reçoivent au plus vite.

Mme Célia BACCHINI répond que l'envoi en courrier A.R est une obligation légale.

Mme Nacima MAHFOUFI demande pourquoi on ne double pas cet envoi d'un courriel.

Mme Jacqueline LEGUILLARD demande si l'ensemble des salariés aura reçu sa proposition avant de partir en congé cet été.

Mme Stéphanie ALBERTO répond que les équipes d'animation savent déjà où ils travailleront à la rentrée. La plupart des équipes restent inchangées à l'exception de quelques mouvements à la marge.

M. José LESERRE signale que, bien que les inquiétudes soient légitimes, les salariés ont toutes les cartes en main puisque si la proposition faite ne leur convient pas, ils ont la possibilité de changer de service.

Mme Stéphanie ALBERTO répond que les inquiétudes des salariés sont également étroitement liées à des questions de fonctionnement.

Mesdames MAHFOUFI et RIQUELME ajoutent que la baisse du temps de préparation est une inquiétude pour eux.

Mme Stéphanie ALBERTO ajoute qu'effectivement, dans le fonctionnement, cela va être plus compliqué :

- En temps scolaire lorsque les animateurs commencent à 15h45 pour aller récupérer les enfants à 16h devant les écoles => comment se font les transmissions d'informations, l'installation des salles et la préparation du matériel...
- Lors du temps de pause méridienne lorsque les animateurs commencent à 11h25 pour aller récupérer les enfants à 11h30 => idem

M. Guillaume GODIN répond que, concernant la pause méridienne, les directeurs d'écoles, en poste cette année, continueront d'assurer ce temps. Il ajoute que la Municipalité a voulu se réapproprier ce temps pour mettre en place un projet. Cela n'était pas possible auparavant car la quasi-totalité du personnel présent sur ce temps n'était pas du personnel municipal.

Mme Wouïame ZENKRI s'inquiète que plus aucun enseignant n'assure ce temps l'année prochaine.

Mme Stéphanie ALBERTO lui explique que les animateurs seront présents pour encadrer ce temps et pour proposer des activités (mise en place de pôles, jeux sportifs...).

M. Guillaume GODIN annonce que le goûter sera désormais fourni aux élémentaires le soir après l'école. Les parents n'auront plus à fournir de goûter. Cela pourrait permettre de répondre aux problématiques sanitaires (notamment en période de canicule) mais également d'éviter les inégalités entre enfants.

Mme Jacqueline LEGUILLARD demande à combien le goûter sera facturé.

M. Guillaume GODIN répond que ce dernier sera facturé 0.55 centimes.

Mme Jacqueline LEGUILLARD salue cette initiative qui permettra aux enfants de manger tous la même chose sans distinction.

M. Patrice LAVAUD demande combien la Ville a budgété pour le fonctionnement des structures.

M. Guillaume GODIN répond que le budget des régies en mercredi et vacances scolaires passe de 1.10 euros par jour et par enfant à 1.30 euros. En soirée, le budget sera de 0.45 euros. Des budgets supplémentaires pourront être accordés sur projet.

Mme Célia BACCHINI prend la parole et explique que cela va donc s'équilibrer : actuellement, les centres ont moins de budget en mercredis et vacances scolaires (1.10 euros) mais plus le soir après l'école (0.55 euros). A cela, il faut ajouter les lignes budgétaires (projets, spectacles, matériel pédagogique...) dédiées aux secteurs loisirs et gérées par la responsable pédagogique. Pour pouvoir comparer si le budget alloué

va être identique, il faudrait qu'on ait connaissance des lignes qui seront gérées par le service directement.

Mme Stéphanie ALBERTO signale que, sans temps de préparation, peu de projets pourront voir le jour.

M. Guillaume GODIN répond que la responsabilité du projet incombe à la Ville. Si cela ne fonctionne pas, il faudra en tirer les conséquences.

Mme Stéphanie ALBERTO signale que l'été est en cours de finalisation. Une problématique quant aux cars pose de vraies difficultés. La société de car James n'est pas en mesure de répondre aux demandes : sur les 88 sorties journées prévues, seuls 33 cars ont pour le moment pu être loués hors marché. Si aucune solution n'est trouvée d'ici là, l'association sera contrainte d'annuler des sorties journées ou d'avoir recours à des sociétés hors marché de nouveau et donc plus coûteuses.

M. Florencio MARTIN donne la parole à Mme Célia BACCHINI.

Cette dernière informe les administrateurs que les comptes de l'exercice 2021 sont clôt depuis le 6 juin 2022, dernière intervention du Commissaire aux Comptes. Celui-ci a établi un pré-rapport qui laisse apparaître un déficit de 150 389 euros (moins important que celui évoqué lors du Budget Prévisionnel qui était aux alentours de 350 000 euros). La situation définitive sera confirmée par la rapport définitif du Commissaire aux Comptes entre le 30 juin et le 1<sup>er</sup> juillet. Ce rapport sera présenté aux administrateurs lors d'une Assemblée Générale en septembre 2022.

M. José LESERRE répond que le compte administratif a déjà été voté. Le budget supplémentaire sera voté fin juin.

Mme Jacqueline LEGUILLARD demande si le dispositif 10/13 ans existera toujours à la rentrée.

Mme Stéphanie ALBERTO que M. Jean-Baptiste TROUILLET lui a confirmé que le 10 juin ce serait le cas.

M. Guillaume GODIN signale que le dispositif sera à l'étude l'année prochaine.

M. Florencio MARTIN prend la parole et remercie, pour le dernier Conseil d'Administration de l'association, les parents présents pour leur investissement, certains depuis de nombreuses années, ainsi que que l'équipe de direction et les animateurs lors de cette période compliquée. Il se réjouit du succès de la journée du 18 juin où de très nombreuses familles se sont rendues disponibles. Il a également une pensée pour M. Jacques VIGUIER.

M. José LESERRE remercie, au nom de la Municipalité, l'association pour le travail accompli.

Mme Nacima MAHFOUFI confirme l'émotion des parents et leur tristesse face à cette décision de re-municipaliser.

Mme Samia RIQUELME déclare que si la décision peut s'entendre, c'est la méthode qui est à revoir.

Sans autres remarques, M. Florencio Martin clôt la séance à 21h30.